PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N° 4
Approbation - 2024

IRIGNY

REGLEMENT

C.3.1 – Prescriptions d'urbanisme



MÉTROPOLE GRAND LYON

Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Irigny

☒ Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)

☒ Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)

☒ Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)

☐ Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)

☐ Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)

☐ Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)

☐ Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)

☒ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)

☒ Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)

☐ Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)

☐ Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)

☒ Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE
Irigny

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
5	Rue de Serrières de : Petite Rue de Serrières à : Rue des Sources	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
8	Rue de Garantèze de : Rue Bellevue à : Rue Daisy Georges Martin	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
9	Chemin des Collines de : Chemin de Presles à : Chemin de la Ferme Laval	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
11	Rue de la Ferme Laval de : Chemin des Collines à : Route Neuve	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
12	Chemin de Fabricius de : Route de Brignais à : Rue du 11 Novembre 1918	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
13	Rue du Marjolet de : Chemin des Laies à : sur 120m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
14	Chemin des Laies de : Rue du Marjolet à : Chemin de Presles	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
15	Chemin de Presles de : Rue des Collines à : Rue du Lac	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
16	Rue de Montcorin de : Route de Saint Genis Laval à : Rue du Lac	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
17	Rue du Lac de : Rue du 11 Novembre 1918 à : Rue de Montcorin	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
18	Rue de la Visina de : Rue du Lac à : Rue de Taillepied	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
21	Rue de Combemore de : Chemin de Presles à : sur 570 m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
23	Côte Rousset de : Rue des Selettes à : Côte Berthaud	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
25	Rue de Boutan de : Route de Brignais à : Petit Chemin des Flaches	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
29	Chemin des Flaches de : Rue de Boutan à : Chemin de Buye	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
30	Chemin de Venières de : Avenue Jean Gotail à : sur 200 m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
31	Rue de Taillepied de : Est du cimetière à : Ouest du cimetière	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
33	Côte des Vaches de : Rue du Vieux Port à : sur 350m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
36	Route de Charly de : Route de Brignais à : Chemin des Grabelieres	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE
Irigny

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
38	Route de Saint Genis Laval de : Rue du Lac à : Route d'Irigny	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
41	Rue du 11 Novembre 1918 de : Rue du Lac à : Route de Brignais	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
42	Avenue Jean Gotail de : Chemin de Venières à : Rue de la Carrière	Création de voie	METROPOLE DE LYON
44	Côte Carmagnac de : Chemin de Venières à : sur 180m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
47	Route de Brignais de : Chemin Rural 20 à : Chemin des Fouillouses	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES AUX CHEMINEMENTS PIETONS OU CYCLISTES
Irigny

N°	Localisation	Bénéficiaire	Largeur approximative
1	de : Rue du 11 Novembre 1918 à : Parcelle AX 196 sur 40m	COMMUNE	3m

EMPLACEMENTS RESERVES AUX EQUIPEMENTS PUBLICS
IRIGNY

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
4	Rue du 11 Novembre 1918	PLACETTE, AIRE DE JEUX, PARKING	COMMUNE
7	Rue de Boutan	AMENAGEMENT MODE DOUX ET TRANSPORT EN COMMUN, EQUIPEMENTS SPORTIFS, PARKING	COMMUNE
19	Rue du 8 Mai 1945	EQUIPEMENT PUBLIC LIE AU GROUPE SCOLAIRE+PARKING	COMMUNE
21	Rue du 8 Mai 1945	PLACETTE, AIRE DE JEUX, PARKING	COMMUNE
22	Rue Claudius Peymel	POLE PETITE ENFANCE ET SALLE COMMUNALE D'ACTIVITES	COMMUNE

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES EN ZONE A et N
Irigny

N° de secteur	Localisation	Destination	Hauteur, Implantation, Densité	Raccordement aux réseaux publics et conditions d'hygiène et de sécurité
A2s1	Chemin des Presles	**Seuls sont autorisés les constructions, travaux, ouvrages ou installations suivantes:** **- les destinations autorisées au chapitre 1.2 de la zone A2 ainsi que:** **- l'habitation pour la sédentarisation des gens du voyage avec, comme destinations associées, aire de ferraillage et stationnement des caravanes**	Hauteur: la hauteur maximale de façade est limitée à 7m avec un VETC bas. Implantation: se reporter aux points 2.1, 2.2 et 2.3 du chapitre 2 de la partie II du règlement - zone A2 Densité: le Coefficient d'Emprise au sol est limité à 30%	Raccordement aux réseaux publics existants: - Présence d'un réseau d'eau potable à l'angle chemin des Presles/Chemin des Collines - Présence d'un réseau d'assainissement au droit de la parcelle - Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement pour la gestion des eaux pluviales et la défense et lutte contre l'incendie
N2s2	Chemin de L'île Tabard	**Seuls sont autorisés les constructions, ouvrages, travaux ou installations suivantes:** **- les destinations autorisées au chapitre 1.2 de la zone N2 ainsi que:** **- les équipements eco-pédagogiques**	Hauteur: la hauteur maximale de façade est limitée à 7m avec un VETC bas. Implantation: se reporter aux points 2.1, 2.2 et 2.3 du chapitre 2 de la partie II du règlement - zone N2 Densité: le Coefficient d'Emprise au sol est limité à 25 %	Raccordement aux réseaux publics existants: - Présence d'un réseau d'eau potable à proximité - Absence d'un réseau d'assainissement à proximité. Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement - Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement pour la gestion des eaux pluviales et la défense et lutte contre l'incendie

ESPACES BOISES PONCTUELS (ARBRES REMARQUABLES)
Irigny

Sujet	Localisation	Observations
AESCULUS HIPPOCASTANUM: marronnier.	68, rue du Vieux Port.	Arbre pluri centenaire .L'un des plus importants du Grand Lyon . Représentant de l'arbre des parcs anciens avant l'arrivée des essences exotiques. Etat sanitaire satisfaisant.
CEDRUS LIBANI: cèdre du liban.	24, rue de la Damette.	Très grand arbre ancien. Bon état sanitaire. En vue.
CEDRUS LIBANI: cèdre du Liban.	24, rue de la Damette.	Très grand arbre dans le parc du château de la Damette. Excellent état. Très en vue au-dessus du mur de soutènement
SEQUOIA SEMPERVIRENS : séquoia.	70, rue des Selettes.	Très bel arbre isolé en contrebas du château. Excellent état.
CEDRUS ATLANTICA : cèdre de l'Atlas	48, rue de la Fondation Dorothée Petit	Cèdre de l'Atlas majestueux très en vue en surplomb de la voie

SECTEURS DE MIXITE SOCIALE
Irigny

N° de secteur	Nature du programme	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé et ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé
1	Construction existante à destination d'habitation	Plus de 5 logements créés	30%	PLUS-PLAI-PLS-BRS
1	Construction neuve ou changement de destination	Plus de 800 m² de surface de plancher	30%	PLUS-PLAI-PLS-BRS dont un minimum de 30% de PLAI et un maximum de 20% de PLS